



Le rapport d'activité 2013 en bref

Le rapport d'activité 2013 de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) présente : les faits saillants ayant marqué l'évolution de la politique d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2013 ; une synthèse des évaluations organisées lors de la campagne 2012-2013 (vague D) et un bilan des actions conduites au plan européen et international.

Adaptation des processus d'évaluation et promotion de la qualité du lien formation-recherche

Des évolutions du processus d'évaluation intégrant les réformes portées par la loi du 22 juillet 2013

Dans le prolongement des évolutions validées fin 2012 pour le lancement de la vague E (simplification drastique des dossiers d'évaluation et renforcement de l'autoévaluation des entités évaluées), l'AERES s'est attachée à préparer la campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A) en intégrant les réformes portées par la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Notamment, en vue de l'accréditation des établissements pour les formations, l'évaluation de celles-ci sera sous-tendue par quatre grands principes : une évaluation des formations existantes ; une évaluation organisée par « champ de formations » ; des dossiers « champ de formations » et « formation » complémentaires et simplifiés ; un processus d'évaluation favorisant un dialogue accru avec les évalués.

L'évaluation des établissements d'un même site, sera complétée, avec l'accord des entités évaluées, par une étape supplémentaire consacrée à leur politique de coordination territoriale.

L'accent mis sur la qualité du lien formation-recherche en France et à l'international

Les 5 et 6 novembre 2013, l'AERES a organisé à Paris son colloque annuel sur le thème "Regards croisés sur la qualité des liens formation-recherche".

Dans de nombreux pays, les universités sont vues comme le cœur du triangle formation-recherche-innovation, ces trois dimensions pouvant être liées étroitement. L'université doit à la fois respecter un équilibre entre formation et recherche et faire face aux attentes en matière d'innovation, de compétitivité et d'emploi.

En organisant ce colloque, l'AERES a souhaité mettre en perspective les liens formation-recherche qui influent sur l'innovation, l'ingénierie des formations et la professionnalisation des étudiants. Ce colloque a aussi permis à l'AERES d'établir une grille de lecture « qualité du lien formation-recherche » qui sera utilisée dans le cadre de l'évaluation des politiques de site. Par ailleurs, dans le cadre de la révision des standards européens d'assurance qualité, l'AERES a défendu et porte, au sein des différentes instances européennes d'assurance qualité, la prise en compte du périmètre recherche et de la qualité du lien formation-recherche.

Renforcement du lien avec les parties prenantes institutionnelles, régionales et du monde professionnel

Concertation avec les parties prenantes institutionnelles au sein du groupe « Mikado »

Installé en 2012 par l'AERES, le groupe « Mikado », qui réunit des représentants des parties prenantes de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche, a mené des réflexions en particulier sur : l'articulation entre l'évaluation, par l'AERES, des structures de recherche et de formation, et l'évaluation individuelle, par les instances nationales ; la définition des modalités de participation des représentants ITA/BIATSS aux activités d'évaluation de la recherche ; les évolutions de la contractualisation et leur impact sur l'évaluation ; la publicité des rapports ; la validation des procédures d'évaluation faites par d'autres instances.

En septembre 2013, les travaux du groupe « Mikado » ont été suspendus pour ne pas interférer avec ceux conduits par Denise Pumain, ancienne rectrice, et Frédéric Dardel, président de l'Université Paris Descartes, dans le cadre de leur mission de réflexion et propositions sur les pratiques de l'évaluation scientifique et l'organisation du futur HCERES confiée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Poursuite des travaux conduits avec les régions

En 2013, l'AERES a produit les premières synthèses régionales des évaluations. Après une expérience pilote menée en 2012 avec les Régions Bretagne et Centre (Vague B), l'AERES a déployé ces synthèses composées à la fois d'analyses qualitatives et de données quantitatives. Outil stratégique pour les régions, ces synthèses ont été élaborées en 2013 pour les régions Alsace, Lorraine et Corse (Vague C).

Création du comité « monde professionnel »

A l'instar de la relation établie avec des représentants des étudiants et des Régions, l'AERES a choisi d'installer un groupe d'échanges avec ceux du monde socio-économique. Ce groupe a vocation à :

- faire connaître les productions de l'AERES et les confronter aux attentes et besoins des acteurs du monde socio-économique, en termes d'évaluation de la qualité des formations supérieures et de la recherche ;
- dégager des pistes de travail pour répondre à ces attentes et besoins ;
- développer une communication adaptée au monde socio-économique et favoriser l'émergence de partenariats.

Remplacement de l'AERES par le HCERES

Janvier-Juin 2013 : préparation de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche

A l'issue des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans le cadre d'auditions parlementaires, l'AERES a suggéré que la loi en préparation s'attache en priorité à :

- affirmer que l'indépendance des évaluations sera préservée ;
- améliorer la composition du Conseil de l'AERES, afin qu'elle reflète au mieux la diversité des acteurs et des parties prenantes du système d'enseignement supérieur et de recherche ;
- affiner la définition des missions de l'AERES en tenant compte de l'expérience acquise.

L'AERES a aussi proposé :

- le maintien du nom AERES du fait de sa notoriété au niveau international ;
- une explicitation de la mission relative aux procédures d'évaluation des personnels.

La loi du 22 juillet 2013 a remplacé l'AERES par le HCERES. Elle comporte toutefois, comme le préconisait l'AERES : le maintien du statut d'autorité administrative indépendante ; l'inscription dans la loi des principes déontologiques de l'évaluation retenus par l'AERES ; l'intégration d'élus étudiants au sein du Conseil.

Hormis les évaluations de regroupements d'établissements et les évaluations des formations dans le cadre d'une procédure d'accréditation, la loi indique la possibilité que l'organisateur premier de l'évaluation soit, pour les entités de recherche, les formations ou les établissements, une autre instance que le HCERES. Dans cette hypothèse, le HCERES sera chargé de la validation des procédures d'évaluation.

Juillet-Décembre 2013 : phase de consultation, préparatoire au décret de création du HCERES

A partir du vote de la loi, Denise Pumain et Frédéric Dardel ont entamé une consultation dans le cadre de leur mission. Deux rencontres ont eu lieu avec l'AERES qui a également rédigé une contribution en vue de la rédaction du décret, soulevant des points d'attention clefs : distinction évaluation et validation des procédures ; réaffirmation du principe d'évaluation par les pairs ; besoin de précisions sur l'évaluation des procédures d'évaluation des personnels ; publicité des rapports ; notation et mesures transitoires.

Actions menées sur la scène européenne et internationale

En 2013, l'AERES a consolidé son positionnement international autour de trois orientations majeures :

- la visibilité européenne et internationale ;
- l'évaluation de formations ou d'établissements étrangers ;
- le développement d'activités de benchmark, dans les champs de compétences de l'AERES, y compris en termes d'assurance qualité des processus d'internationalisation.

Engagée auprès de ses partenaires nationaux, notamment la Cti, le CIEP et Campus France, dans des actions d'évaluation à l'étranger, l'AERES contribue également aux débats internationaux et participe à plusieurs projets d'envergure internationale.

Contribution aux débats européens et internationaux

En 2013, l'AERES s'est impliquée dans la question de l'évaluation de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mise en œuvre d'une enquête, en France, sur la caractérisation de la dimension internationale des formations de licence, master et doctorat. Entreprise pour cinq ans, cette étude permettra d'avoir une cartographie complète, exhaustive et précise des formations françaises organisées à l'international.

En qualité de membre de l'ENQA et de l'INQAAHE notamment, l'AERES a également participé à des groupes de réflexion sur les thèmes de l'excellence dans l'enseignement supérieur, l'impact des systèmes d'assurance qualité, la formation des personnels des agences et la révision des standards européens en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ESG).

Conduite de projets internationaux d'évaluation et de coopération

Dans le cadre de ses activités internationales d'évaluation et de coopération, l'AERES est impliquée dans l'évaluation de structures étrangères, en partenariats ou délocalisées touchant tous les continents.

Ainsi, en 2013, l'AERES a conduit l'évaluation du plan national de l'Arabie Saoudite pour la recherche, la technologie et l'innovation, celle de l'Université d'Etat d'architecture et de construction d'Erevan (Arménie) et du master Erasmus Mundus « Philosophie française et allemande dans l'espace européen ».

En outre, associée à plusieurs homologues européens, l'AERES a été sélectionnée par la Commission européenne pour participer à l'évaluation des activités transfrontalières des établissements nationaux d'enseignement supérieur. Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet Erasmus Mundus QACHE (*Quality Assurance of Cross-border Higher Education*).

Coopérations bilatérales et multilatérales

L'AERES accorde une importance particulière aux échanges d'expérience et à la coopération avec des agences d'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche étrangers.

Elle a ainsi renforcé ou mis en place, des accords de coopération avec les agences d'assurance qualité européennes (Espagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Allemagne), asiatiques (Japon, Vietnam, Chine), africaines (Sénégal, Angola, Algérie) et sud-américaines (Argentine, Colombie, Equateur).

Dans le cadre de ces coopérations, l'AERES participe également à plusieurs projets remportés sur appels d'offres européens : Erasmus Mundus QACHE et CeQuint (*Certificate for Quality of Internationalisation*), Tempus TLQAA (*Toward Lebanese Quality Assurance Agency*).

Perspectives pour 2014

Un nombre élevé d'évaluations, le développement significatif des actions internationales, des évolutions importantes des procédures, notamment en matière d'évaluation des entités de recherche, le tout dans un contexte de remplacement de l'AERES par le HCERES : tels sont les temps forts qui ont rythmé l'activité de l'AERES en 2013.

L'année 2014 sera une année de transition, avec le passage effectif de l'AERES au HCERES. Deux questions restent ouvertes, importantes pour la suite des activités d'évaluation et pour la perception, au niveau international, de la qualité de l'enseignement supérieur en France :

- la première est la question du niveau de la compensation financière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en délégation d'enseignants-chercheurs à temps partiel auprès de l'AERES, puis du HCERES ;
- la seconde est celle de la façon de raccourcir autant que possible, la période durant laquelle, en dehors de la CTI, aucun organisme français d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ne sera membre de l'Association européenne des agences d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (ENQA) ni inscrit au registre européen de ces organismes (EQAR).

Principales caractéristiques de la campagne d'évaluation 2012-2013 (Vague D)

La campagne d'évaluation 2012-2013 (vague D) a concerné des établissements principalement situés dans l'académie de Paris, soit :

- 36 établissements, dont 10 universités et 2 organismes de recherche (Ifremer et Inria) ;
- 600 entités de recherche ;
- 195 mentions de licence, 105 spécialités de licence professionnelle, 280 mentions de master (1 164 spécialités) ;
- 74 écoles doctorales.

Parmi ces évaluations, ont été concernés : 14 diplômes de licence et 2 diplômes de master délivrés sous jury rectoral par le Rectorat de Paris, 2 diplômes conférant le grade de master relevant du Ministère de la culture et de la communication et 12 diplômes de master réservés aux établissements habilités à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Pour la première fois, l'AERES a complété l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche par une synthèse portant sur leur stratégie de coopération territoriale. Ces rapports complémentaires livrent ainsi, pour les communautés d'universités et d'établissements Sorbonne Paris Cité, Paris Sciences et Lettres et héSam, une étude des points d'appui et de vigilance assortie de recommandations pour la conduite de leur projet.

L'AERES en bref

www.aeres-evaluation.fr

L'AERES est une autorité administrative indépendante créée par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret du 3 novembre 2006, version consolidée au 9 février 2009. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche substitue le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) à l'AERES. Cette disposition prendra effet à la date de publication du décret en Conseil d'Etat.

Membre de l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*), l'AERES a obtenu en 2011, son inscription au registre EQAR (*European Quality Assurance Register for Higher Education*) et est devenue membre de l'INQAAHE (*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education*)

Ses missions

- D'évaluer les établissements et organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements et les fondations de coopération scientifique, ainsi que l'Agence nationale de la recherche, en tenant compte de l'ensemble de leurs missions et de leurs activités ;
- D'évaluer les activités de recherche conduites par les unités de recherche des établissements et organismes mentionnés ci-dessus ; elle conduit ces évaluations soit directement, soit en s'appuyant sur les établissements et organismes selon des procédures qu'elle a validées ;
- D'évaluer les formations et les diplômes des établissements d'enseignement supérieur ;
- De valider les procédures d'évaluation des personnels des établissements et organismes mentionnés ci-dessus et de donner son avis sur les conditions dans lesquelles elles sont mises en œuvre.

L'AERES peut également participer, dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux ou à la demande des autorités compétentes, à l'évaluation d'organismes étrangers ou internationaux de recherche et d'enseignement supérieur.

Les évaluations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de leurs formations et de leurs unités de recherche sont organisées par campagne sur une base quinquennale, en phase avec le calendrier contractuel défini par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, cinq vagues périodiques (A, B, C, D, E) ont été définies, correspondant à une répartition des établissements par zone géographique.

Les évaluations des organismes de recherche sont réalisées avec une périodicité conforme à celle de leur contrat d'objectifs et de moyens avec les ministères concernés.

L'AERES élabore un programme d'activité annuel. Celui-ci prend en compte les engagements contractuels et les missions des différentes parties prenantes (ministères, établissements, organismes de recherche).

Quelques chiffres

- 25 membres qui composent le conseil de l'AERES, garant de la qualité des procédures d'évaluation ;
- 3 sections travaillant en synergie : section des établissements, section des unités de recherche, section des formations et des diplômes ;
- un vivier de quelque 10 000 experts français et étrangers, régulièrement renouvelés et formés, dont environ 3 500 sont mobilisés chaque année ;
- 170 personnels administratifs et scientifiques ;
- 15 M€ de budget.